VILLE DE SAINT-RAYMOND

La Ville de Saint-Raymond dessert une population d'environ 11 200 personnes. Elle se caractérise par son dynamisme, son esprit innovateur et par sa rigueur administrative. Elle encourage le leadership, le travail d'équipe, l'initiative personnelle, la communication, le respect ainsi que la collaboration. Elle poursuit des objectifs d'amélioration continue de son organisation et des services qu'elle rend à ses citoyens. C'est dans ce contexte qu'elle désire s'adjoindre :

BRIGADIERS
POSTE TEMPORAIRE
AFFICHAGE 02-2024

Sommaire des postes :

- Remplacement ou surplus de travail.
- Présence d'environ 30 minutes, 4 fois par jour, rémunération de 3 heures/jour.

Principale responsabilité :
Faire traverser la rue aux enfants d'âge scolaire et aux piétons aux intersections près des zones scolaires.

Exigences :

- Vous êtes disponible et ponctuel.
- Le sens des responsabilités est l'une de vos qualités.
- Vous avez à cœur la sécurité des enfants.
- Vous êtes en bonne condition physique.
- Vous aimez être à l'extérieur en tout temps.

Traitement :
L'horaire de travail est généralement de 15 heures par semaine, mais peut être variable selon les congés scolaires. Le poste est à la classe un (1) de la structure salariale de la convention collective des employés municipaux et la rémunération est déterminée selon l'expérience du candidat. En 2024, le salaire horaire se situe entre 18,11 $ et 20,61 $. La Ville de Saint-Raymond offre également une gamme concurrentielle d'avantages sociaux et elle fournit les équipements et vêtements requis pour ce poste.

Si vous possédez ces compétences et êtes intéressé à relever ce défi, veuillez acheminer votre curriculum vitae au plus tard le vendredi 16 février, à 13h à Madame Chantal Plamondon, directrice générale, Ville de Saint-Raymond, 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 ou à rh@villesaintraymond.com.

Seules les personnes retenues pour l'entrevue seront contactées.

Sans exclure le féminin, le masculin est employé dans le présent document afin d'alléger le texte.
La Ville de Saint-Raymond respecte le principe d'équité en matière d'emploi.